

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2023	013	10
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 3 mars 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 3 mars 2023	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME MARY, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 PRÉSENTS : 23 VOTANTS : 25	<u>Absents représentés</u> : MME ROCH par MME BESANÇON, M. PICARD par M. LEHMANN <u>Absents excusés</u> : M. BETTI et MME TISSOT M. SIPA a été élu secrétaire de séance.

PERMIS PIÉTON – APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DU DÉPARTEMENT AU TITRE DU PLAN D' ACTIONS ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2023

Madame Sandrine BESANÇON, Maire Adjointe chargée des Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse, expose à l'assemblée que la Commune organise l'opération « Permis Piéton », en collaboration avec la Gendarmerie d'Égly et la Direction Départementale des Territoires, pour les élèves de CE1 des écoles élémentaires Jules MICHELET, Jean MOULIN et Alphonse DAUDET.

Il s'avère nécessaire, en termes de sécurité, d'acquérir et d'offrir pour chaque élève un gilet jaune.

Un cahier de «Préparation à l'APER» des codes Rousseau est également offert à chaque élève ainsi qu'un Permis Piéton.

Il est précisé que le coût global de cette action s'élève à :

- Gilets de sécurité : 390,50 €/H.T. soit 468,60 €/T.T.C.
- Cahier de l'élève «Préparation à l'APER» des codes Rousseau : 423,00 €/H.T. soit 446,70 €/T.T.C.

Soit un total de : 813,50 €/H.T. soit 915,30 €/T.T.C.

Cette opération peut être subventionnée à hauteur de 25 % par la Préfecture et 25 % par le Département au titre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 2023.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les avis favorables émis par la Commission Environnement, Cadre de Vie et Sécurité le 15 Février 2023 et de la Commission des Finances et des Affaires Administratives le 2 Mars 2023

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230309-202301310-DE

VU le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR 2023),

CONSIDERANT que cette opération permettra aux enfants d'être sensibilisés à la Sécurité Routière,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'organisation de l'opération « Permis Piéton » en collaboration avec la Gendarmerie d'Egly et la Direction Départementale des Territoires à destination des élèves de CE1 des écoles élémentaires Jules MICHELET, Jean MOULIN et Alphonse DAUDET.

APPROUVE le montant de la dépense qui s'élève à **813,50 €/H.T.** soit 915.30 €/T.T.C.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention de la Préfecture de 25% et du Département de 25 % au titre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 2023.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense et des recettes seront inscrits au Budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 14/03/2023
et de la publication le : 16/03/2023
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly



Edouard MATT